

Lettre de la DACS - Professions du droit et de la justice -

Mars 2024 - N°23

Sommaire

Constitution française



Inscription de l'IVG dans la Constitution Retour sur une cérémonie de scellement historique

Le 8 mars 2024, journée internationale des droits des femmes, la cérémonie publique de scellement de l'inscription dans la Constitution de la liberté de la femme à recourir à l'interruption volontaire de grossesse a représenté un moment historique pour la France et l'achèvement d'un long travail pour la direction des affaires civiles « et du sceau ». [Lire la suite](#)

Politique de l'amiable



Un printemps florissant

L'installation d'un nouveau groupe de travail, le développement de l'amiable à la justice commerciale, la nomination de deux ambassadeurs et une dizaine de déplacements dans les cours d'appel, au printemps, la Politique de l'amiable poursuit son épanouissement. [Lire la suite](#)

« **La justice en France : Audiences à l'amiable** », documentaire tourné au tribunal judiciaire de Valence, [disponible sur le site de France.tv jusqu'au 06/04/2024](#)

Officiers publics ou ministériels



Rencontre avec le président du CNGTC

Le 7 mars, le directeur des affaires civiles et du sceau a reçu le nouveau président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) pour échanger sur les différents sujets d'actualité de la profession. [Lire la suite](#)



Cérémonie d'entrée en vigueur du code de déontologie des commissaires de justice

La chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) a célébré l'entrée en vigueur de son code de déontologie le 1^{er} mars 2024. La DACS a été remerciée pour son accompagnement dans toutes les étapes de création du code lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 7 mars dans les locaux de la CNCJ. [Lire la suite](#)

International



Réunion annuelle du RJECC

Les 28 et 29 mars 2024, la DACS a réuni les référents français du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC). Représentants des professions du droit, magistrats et universitaires se sont retrouvés pour faire le bilan des activités du réseau et échanger sur l'actualité du droit de l'Union européenne et sa mise en œuvre en matière civile et commerciale. [Lire la suite](#)



Semaine franco-thaïlandaise du droit et de la justice

Une délégation française s'est rendue à Bangkok du 18 au 22 mars, dans le cadre de la première semaine franco-thaïlandaise du droit et de la justice, pour échanger sur deux sujets d'importance pour les deux pays : la loi mariage pour tous et la lutte contre les violences conjugales. [Lire la suite](#)

Ressources

- Rapport de la mission d'inspection interministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France. [Rapport](#) et [Annexes](#)
- [Arrêté du 7 mars 2024](#) fixant les dates et horaires de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats au titre de l'année 2024.
- [Décision du 7 décembre 2023](#) définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves-avocats.
- [Arrêté du 13 mars 2024](#) portant nomination du président du Conseil des maisons de vente institué par l'article L. 321-18 du code de commerce.
- [Arrêté du 29 février 2024](#) modifiant l'arrêté du 5 décembre 2022 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004.
- [Arrêté du 28 mars 2024](#) conférant l'agrément prévu par le 1° de l'article 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques à la chambre de commerce et d'industrie Nice-Côte d'Azur.
- Décret n°2022-899 du 17 juin 2022 relatif au certificat de nationalité française : par [décision n°s466700 - 466052 - 466116 du 17 janvier 2024](#), le Conseil d'État a validé le décret [n°2022-899 du 17 juin 2022](#) relatif au certificat de nationalité française hormis deux points sur lesquels il a souhaité des ajustements. Le [cerfa](#) de demande de délivrance d'un certificat de nationalité a été modifié pour tenir compte des ajustements souhaités. La nouvelle version est disponible sur [service-public.fr](#).

Constitution française

Inscription de l'IVG dans la Constitution Retour sur une cérémonie de scellement historique

Le 8 mars 2024, journée internationale des droits des femmes, la cérémonie publique de scellement de l'inscription dans la Constitution de la liberté de la femme à recourir à l'interruption volontaire de grossesse a représenté un moment historique pour la France et l'achèvement d'un long travail pour la direction des affaires civiles « et du sceau ».



Emmanuel Macron, Président de la République, Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, Rémi Decout-Paolini, directeur des affaires civiles et du sceau.

Au centre de cette journée exceptionnelle, la place Vendôme a accueilli le Président de la République, les membres du Gouvernement, les parlementaires et une foule nombreuse venue célébrer un moment historique. Le garde des Sceaux, accompagné par le directeur des affaires civiles et du sceau qui a prononcé les « réquisitions » d'usage, a procédé à l'apposition du grand sceau de la République sur la loi constitutionnelle.

La cérémonie du 8 mars a marqué l'achèvement de plusieurs mois de travail pour les équipes de la DACS, en lien avec le ministère du travail, de la santé et des solidarités. Les bureaux du droit

constitutionnel et du droit public général (BDP) et du droit des personnes et de la famille (C1) ont été mobilisés pour expertiser les différents textes portant révision de la Constitution et accompagner toutes les étapes de la proposition de loi devenue projet de loi en octobre 2023.

Ce projet de loi constitutionnelle est aussi le fruit d'un long travail parlementaire et d'une concertation menée au sein des assemblées. Lors du second semestre 2022, plusieurs propositions de loi visant à constitutionaliser l'interruption volontaire de grossesse ont été déposées sur le bureau de chacune des deux assemblées. Si ces dernières se sont prononcées en faveur de

l'inscription de l'interruption volontaire de grossesse dans la Constitution, elles se sont séparées sur la manière de l'écrire.

Dans ce contexte, le Gouvernement, suivant en cela un engagement du Président de la République, a déposé un projet de loi constitutionnelle permettant, en définitive, après des débats nourris dans les deux chambres, d'inscrire dans la Constitution la « liberté garantie à la femme

d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ».

Le texte a été voté sans modification par les députés le 30 janvier 2024, puis par les sénateurs le 28 février 2024. Le Parlement, réuni en Congrès à Versailles, le 4 mars 2024, a très largement approuvé le projet de loi constitutionnelle par 780 voix, 72 contre et 50 abstentions.



La [Loi constitutionnelle n° 2024-200 du 8 mars 2024 relative à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse](#) a été publiée au *Journal officiel* le 9 mars 2024. Elle comporte un article unique, qui modifie l'article 34 de la Constitution pour y inscrire que « La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ». Il s'agit de la 25^e révision de la Constitution de 1958.



Les vidéos de la cérémonie :

[Les moments forts de la cérémonie de scellement de l'IVG dans la Constitution](#) (BFM- YouTube, durée 3 mn)

[L'IVG dans la Constitution : cérémonie de scellement, Place Vendôme. \(Elysée YouTube, durée 29 mn\)](#)

(Crédit images : photo 1 AFP - Gonzalo Fuentes, photos 2 et 3 Joachim Bertrand/ministère de la Justice)

Politique de l'amiable

Un printemps florissant

L'installation d'un nouveau groupe de travail, le développement de l'amiable à la justice commerciale, la nomination de deux ambassadeurs et une dizaine de déplacements dans les cours d'appel, au printemps, la Politique de l'amiable poursuit son épanouissement.



Le lancement d'un groupe de travail sur la PPME

Le 15 mars, la DACS a installé un groupe de travail, composé d'experts processualistes, chargé de réfléchir aux moyens de développer l'utilisation de la procédure participative de mise en état (PPME) (lire l'article ci-dessous).

En janvier dernier, le garde des Sceaux avait réuni un groupe de travail, composé d'universitaires et d'enseignants, pour émettre des recommandations concrètes qui aideront à la diffusion de la culture de l'amiable dès les premières années d'études de droit.

L'extension de l'ARA et de la césure à la justice commerciale

Le garde des Sceaux a souhaité faire bénéficier les tribunaux de commerce des dispositifs d'audience de règlement amiable (ARA) et de césure du procès, entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2023 devant le tribunal judiciaire. A cette fin, le ministre de la Justice a nommé Paul-Louis

Netter, ancien président du tribunal de commerce de Paris, ambassadeur de l'amiable le 18 mars 2024. Sa mission sera de contribuer à la diffusion de la culture de l'amiable auprès des juridictions commerciales et des acteurs économiques et financiers.

Un nouvel ambassadeur

Renaud Le Breton de Vannoise (à droite sur la photo ci-dessus), premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, a été récemment nommé ambassadeur de l'amiable, afin de prendre la suite de Valérie Delnaud, nommée directrice de cabinet du garde des Sceaux le 1^{er} mars dernier. Désignée ambassadrice de l'amiable en mai 2023, Valérie Delnaud, alors première présidente de la cour d'appel de Colmar, avait inauguré le départ du tour de France des ambassadeurs en organisant la première journée d'échanges au sein de sa cour d'appel.

Les déplacements des ambassadeurs sur le terrain

Au mois de mars, les ambassadeurs de l'amiable se sont rendus dans les cours d'appel de Metz, Bastia, Montpellier et Nîmes.

Le 15 mars, deux déplacements ont eu lieu simultanément à Metz et à Bastia. Romain Carayol, avocat au barreau de Paris, président de la FFCM, a participé à un colloque intitulé « La politique de l'amiable, vers un changement de paradigme » organisé par la cour d'appel de Metz en partenariat avec l'Université de Lorraine et l'Institut François Geny. Cette rencontre a réuni plus de 250 professionnels du droit (magistrats, avocats, médiateurs, conciliateurs, commissaires de justice,

notaires...) auxquels se sont ajoutés de nombreux étudiants en droit.

Le même jour, Hélène Davo, première présidente de la cour d'appel de Bastia a accueilli une délégation composée de Béatrice Rivail, présidente du tribunal judiciaire de Rennes, Soraya Amrani-Mekki, professeure des Universités, et Hirbod Dehghani-Azar, avocat au barreau de Paris.

Enfin, le 25 et 26 mars, Natalie Fricero, professeure agrégée des facultés de droit, Fabrice Vert, premier vice-président du tribunal judiciaire de Paris, et Romain Carayol, avocat au barreau de Paris, sont intervenus au sein des cours d'appel de Montpellier et de Nîmes.



Crédit photo : CA de Metz

Installation du groupe de travail procédure participative de mise en état

Le 15 mars, un groupe de travail composé d'experts processualistes (avocats, universitaires, magistrats et greffier) a été constitué par la DACS afin de dresser un état des lieux des freins au recours à la procédure participative aux fins de mise en état (PPME) et d'amorcer une réflexion sur les leviers d'action envisageables. Les travaux ont été ouverts par la directrice de cabinet du garde des Sceaux, accompagnée du directeur des affaires civiles et du sceau et de la conseillère affaires civiles.

La politique de l'amiable menée par le ministère de la Justice doit s'accompagner, ainsi que le garde des Sceaux l'a indiqué dans son discours à la cour d'appel d'Aix-

en-Provence du 5 février 2024, d'un véritable développement de la PPME. Ce processus, créé en 2010, est à la disposition des avocats pour permettre à

leurs clients de mettre leur litige en état d'être jugé sans passer par le juge de la mise en état. La PPME permet de gagner du temps et de réduire les coûts en évitant une mise en état classique qui peut parfois durer plusieurs années. Le groupe de travail PPME est chargé de réfléchir aux moyens d'utiliser plus systématiquement cette procédure.

Au terme de riches échanges avec les membres du groupe de travail, les représentants du bureau du droit processuel et du droit social de la DACS se sont félicités de l'engagement exprimé par les professionnels en faveur d'une justice plus efficace. Deux nouvelles rencontres ont été programmées.



Les participants :

- Valérie Delnaud, directrice de cabinet
- Rémi Decout-Paolini, directeur des affaires civiles et du sceau
- Blandine Gardey de Soos, conseillère affaires civiles
- Bureau du droit processuel et du droit social de la DACS : Kevin Leclère Vue, chef de bureau, Pierre-Marie Plassart, adjoint, Liza Veyre, chargée de mission, Léa-Morgane Cohen, rédactrice.

Les membres du groupe de travail :

- Renaud Le Breton de Vannoise, premier président de la cour d'appel d'Aix-en-Provence,
- Clément Bergère-Mestrinero, président du tribunal judiciaire de Sens,
- Delphine Vanhove, greffière du tribunal judiciaire de Paris, pôle de l'urgence civile,
- Natalie Fricero, professeure des universités, ambassadrice de l'amiable, membre du Conseil national de la médiation (CNM),
- Carine Denoit-Benteux, avocate au barreau de Paris, ambassadrice de l'amiable,
- Elodie Mulon, avocate, membre du bureau du Conseil national des barreaux (CNB),
- Laurence Joly, membre du CNB, responsable du groupe de travail MARD (modes amiables de résolution des différends)
- David van der Vlist, membre du CNB, commission des textes
- Géraldine Cavaillé, directrice juridique du CNB

[Retour au sommaire](#)

Officiers publics ou ministériels

Rencontre avec le président du CNGTC

Le 7 mars, le directeur des affaires civiles et du sceau a reçu le nouveau président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) pour échanger sur les différents sujets d'actualité de la profession.



Rémi Decout-Paolini, directeur des affaires civiles et du sceau, Victor Geneste, président du CNGTC, accompagné de Karla Aman, conseillère affaires publiques. Au second plan de g. à d. : Edith Launay, chargée des fonctions de sous-directrice des professions judiciaires et juridiques, Valérie Messas, cheffe du bureau de la réglementation des professions, Catherine Malaurie, cheffe du bureau de l'implantation et de l'économie des professions

Cette première réunion de travail avec Victor Geneste, qui a remplacé Thomas Denfer à la tête du CNGTC le 24 janvier 2024, a été l'occasion pour le DACS, accompagné des représentants de la sous-direction des professions judiciaires et juridiques, d'échanger sur la mise en œuvre du suivi de la convention d'objectifs conclue à l'automne dernier entre l'État et

le CNGTC, et l'organisation de la réunion de lancement prévue le 4 avril prochain.

Ont notamment été évoqués lors de cette réunion l'engagement du CNGTC en matière de RSE et de durabilité, le suivi du Guichet unique, les perspectives législatives des lois PACTE II et Simplification, l'expérimentation du tribunal des affaires économiques (TAE).

Cette rencontre a aussi permis la remise officielle au CNGTC de la version originale de [la convention d'objectifs signée par le garde des Sceaux le 21 septembre 2023](#) lors du congrès annuel des GTC à Rennes. Les signatures des autres ministres concernés avaient été recueillies au dernier trimestre 2023 : Bruno Le Maire,

ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur des Outre-mer, Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des entreprises, du tourisme et de la consommation.

Cérémonie d'entrée en vigueur du code de déontologie des commissaires de justice

La chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) a célébré l'entrée en vigueur de son code de déontologie le 1er mars 2024. La DACS, représentée par Edith Launay, chargée des fonctions de sous-directrice des professions judiciaires et juridiques, et Stéphanie Vacher, cheffe du bureau de la déontologie et de la discipline des professions, a été remerciée pour son accompagnement dans toutes les étapes de création du code lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 7 mars dans les locaux de la CNCJ.



Benoit Santoire, président de la CNCJ, et Edith Launay, chargée des fonctions de sous-directrice des professions judiciaires et juridiques. *Crédit image : CNCJ*

Le président de la CNCJ a salué le dialogue permanent entre les équipes de la DACS et la chambre nationale des commissaires de justice, chargée de préparer le code de

déontologie. En accord avec les vœux du législateur, ce code énonce à droit constant, les devoirs généraux liés à la fonction de commissaire de justice, les

règles relatives aux rapports des commissaires de justice entre eux, ainsi qu'à leurs rapports avec les parties et les tiers afin de donner une plus grande place à la protection du public.

L'entrée en vigueur de ce texte parachève ainsi le travail de réforme de la déontologie et de la discipline des professions du droit entrepris il y a 3 ans, à la suite du rapport

de l'inspection générale de la justice du 21 octobre 2020 sur la discipline des professions du droit et du chiffre. Ce nouveau corpus de règles déontologiques permet de renforcer l'accessibilité et la lisibilité des règles de déontologie des commissaires de justice, prérequis indispensable à la bonne mise en œuvre du régime disciplinaire.

International

Réunion annuelle du RJECC

Les 28 et 29 mars 2024, la DACS a réuni les référents français du réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC). Représentants des professions du droit, magistrats et universitaires se sont retrouvés dans l'amphithéâtre du Conseil national des barreaux pour faire le bilan des activités du réseau et échanger sur l'actualité du droit de l'Union européenne et sa mise en œuvre en matière civile et commerciale.



Après avoir remercié la présidente du Conseil national des barreaux pour l'accueil

cette année de la réunion traditionnelle du RJECC, Rémi Decout-Paolini, directeur

des affaires civiles et du sceau, a rappelé la place indispensable de chacune des professions présentes (magistrats, personnels de greffe, avocats, notaires, commissaires de justice, universités) dans la mise en œuvre des instruments européens en matière civile et commerciale.

Le DACS a notamment souligné le rôle important du réseau européen pour apporter des solutions concrètes à de nombreux dossiers transfrontières

concernant les personnes et les entreprises, et sa contribution à la stratégie d'influence par le droit que porte le ministère de la Justice sur la place européenne. « *A travers le développement des activités du RJECC, la DACS souhaite elle aussi encourager et promouvoir le développement du « réflexe européen » chez les avocats, comme chez les autres professions, et concrétiser encore davantage leur place d'alliés pour l'Europe* ».



Julie Couturier, présidente du Conseil national des barreaux, et Rémi Decout-Paolini, directeur des affaires civiles et du sceau.



La centaine de praticiens du droit présents a bénéficié d'une présentation de l'activité du RJECC par les points de contact nationaux situés à la DACS, Gabrielle Coudin et Guillaume Bellot (photo ci-dessus). L'experte nationale détachée à la Commission européenne et secrétaire du RJECC, Marie Vautravers, est intervenue pour présenter l'influence du RJECC sur les initiatives législatives européennes. Deux tables-rondes, animées par des experts, ont exposé les perspectives de la médiation dans l'espace européen et le cadre juridique européen de la protection des adultes vulnérables. Enfin, une analyse de la jurisprudence récente de la cour de justice de l'Union européenne a été présentée.

CLUE III

L'année 2023 a marqué pour le réseau français par la fin du deuxième volet du projet CLUE (Connaître la législation de l'Union Européenne), financé par la Commission européenne, pour développer des actions de communication et de formation à destination des praticiens français. Forte du succès des deux premières éditions du projet CLUE et

consciente des efforts restant à mener pour assurer le développement du réseau à l'échelle de la France, la DACS a obtenu le financement pour les deux prochaines années d'un troisième projet CLUE.

Démarré en février 2024, le projet CLUE III permettra d'évaluer les besoins des praticiens du droit en matière d'expertise du droit européen pour leur proposer des formations adaptées, et de renforcer la visibilité de ce réseau en l'ouvrant encore davantage à d'autres publics.

Le RJECC, en tant qu'outil pratique incontournable de l'entraide civile en matière civile et commerciale, fait aujourd'hui partie des enseignements dispensés par le réseau européen de formation judiciaire (REFJ), l'école nationale de la magistrature (ENM), l'école nationale des greffes (ENG), ainsi que par certains centres régionaux de formation professionnelle des avocats (CRFPA) et autres écoles de formation des professions du droit.

Pour en savoir plus :

- La [page RJECC sur le site Justice.gouv.fr](#)
- [Le portail européen e-Justice](#)

Semaine franco-thaïlandaise du droit et de la justice

Une délégation française s'est rendue à Bangkok du 18 au 22 mars, dans le cadre de la première semaine franco-thaïlandaise du droit et de la justice, pour échanger sur deux sujets d'importance pour les deux pays : la loi mariage pour tous et la lutte contre les violences conjugales.

Cette première semaine franco-thaïlandaise, centrée sur l'égalité et la diversité, était organisée à l'initiative de Jean-François Redonnet, magistrat de

liaison Asie du sud-est et Extrême-Orient. Cet événement participe de la stratégie française d'influence par le droit.



La délégation française, emmenée par Julie Heisserer, adjointe au délégué aux affaires européennes et internationales, était composée de magistrats : Gwenola Joly-Coz et Eric Corbaux, première présidente et procureur général près la cour d'appel de Poitiers, et Edith Launay, chargée des fonctions de sous-directrice des professions judiciaires et juridiques à la DACS, de représentants de l'ambassade de France à Bangkok, de la Fondation pour le droit continental et de professions du droit (avocats, notaire et commissaire de justice),

La loi relative au mariage des couples de même sexe

Dans sa volonté d'ouvrir le mariage aux couples de même sexe, la Thaïlande a souhaité bénéficier de l'expérience de la France, qui a adopté la loi du 17 mai 2013 relative au mariage des couples de même sexe.

Plusieurs évènements ont été organisés sur cette thématique :

- Une conférence au cours de laquelle est notamment intervenue Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice, qui a rappelé la volonté

politique française d'ouvrir le mariage aux couples de même sexe et les vives réactions que le projet de loi avait suscitées pour une partie de la société civile, des autorités religieuses et des partis politiques.

Jean-Marc Berthon, premier ambassadeur nommé pour les droits des personnes LGBT+, a indiqué en quoi la loi mariage pour tous a marqué une évolution des droits des personnes LGBT+.

Edith Launay a rappelé que la loi mariage pour tous est venue consacrer l'évolution du droit de la famille et de la société, dont la loi du 15 novembre 1999 relative au PACS a été l'une des étapes.

Gwenola Joly-Coz et Eric Corbaux ont par ailleurs développé les impacts du mariage pour tous sur l'activité et les pratiques juridictionnelles. Les professions du droit ont évoqué les conséquences en termes patrimoniaux et de droit international privé.

- Une rencontre avec les membres de la commission parlementaire ad hoc, chargée d'examiner le projet de loi déposé par le Gouvernement thaïlandais et ouvrant le mariage aux couples de même sexe. Les parlementaires et membres de la

société civile de cette commission ont exposé les travaux en cours, incluant l'adoption par les couples homosexuels.

La commission a également rappelé que le projet de loi gouvernemental s'est inspiré de la loi française qui avait été exposée lors d'un précédent déplacement d'experts français à Bangkok en juin 2023.

- Une rencontre avec le ministère du développement social et de la sécurité humaine au cours duquel a été rappelé l'engagement du Gouvernement thaïlandais pour une meilleure prise en compte des droits des personnes LBGT+.



La lutte contre les violences conjugales

Plusieurs rencontres ont permis d'échanger sur la politique prioritaire de lutte contre les violences conjugales du Gouvernement français, dans ses aspects civils et pénaux.

Le cadre légal et les pratiques juridictionnelles ont été particulièrement développés : mise en place de circuits adaptés au traitement en urgence des violences conjugales concernant les demandes d'ordonnances de protection et les procédures pénales, et instauration des pôles VIF.

Les intervenants thaïlandais ont évoqué les réflexions en cours pour renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, jusqu'à présent axée sur une prise en charge administrative et sociale des femmes victimes de violences conjugales, et pour un maintien des liens (« apaisement familial »), les juridictions n'intervenant que marginalement. Les représentants français

et thaïlandais ont partagé la nécessité d'une réflexion systémique pour faire évoluer le traitement des violences conjugales.

Ont ainsi été organisées :

- Une conférence sur la lutte contre les violences intrafamiliales en France et en Thaïlande ;
- Une rencontre avec le ministère du développement social et de la sécurité humaine, en charge du plan d'action sur la lutte contre les violences conjugales ;
- Des rencontres avec une association de soutien aux femmes victimes de violences conjugales et de promotion des droits des femmes, ainsi qu'avec ONU Femmes Asie et Pacifique. Ces échanges ont permis de souligner l'importance de la société civile pour faire évoluer le regard sur cette problématique et la prise en compte de ces victimes.

La délégation française était composée de :

- Gwenola Joly-Coz, première présidente de la cour d'appel de Poitiers
- Eric Corbaux, procureur général près la cour d'appel de Poitiers
- Edith Launay, sous-directrice des professions judiciaires et juridiques à la direction des affaires civiles et du sceau (DACS)
- Julie Heisserer, adjointe au délégué aux affaires européennes et internationales (DAEI)
- Anne-Charlotte Gros, directrice générale de la Fondation pour le droit continental
- Elodie Mulon, avocate, membre du bureau du Conseil national des barreaux (CNB), présidente de la commission famille du Conseil des Barreaux Européens
- Olivier Vix, notaire, membre de la commission Europe et International du Conseil supérieur du notariat
- Marta Leite, commissaire de justice, Chambre nationale des commissaires de justice

Ressources

- Rapport de la mission d'inspection interministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France. [Rapport](#) et [Annexes](#)
- [Arrêté du 7 mars 2024](#) fixant les dates et horaires de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats au titre de l'année 2024.
- [Décision du 7 décembre 2023](#) définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves-avocats.
- [Arrêté du 13 mars 2024](#) portant nomination du président du Conseil des maisons de vente institué par l'article L. 321-18 du code de commerce.
- [Arrêté du 29 février 2024](#) modifiant l'arrêté du 5 décembre 2022 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004.
- [Arrêté du 28 mars 2024](#) conférant l'agrément prévu par le 1° de l'article 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques à la chambre de commerce et d'industrie Nice-Côte d'Azur.
- Décret n°2022-899 du 17 juin 2022 relatif au certificat de nationalité française : par [décision n°s466700 - 466052 – 466116 du 17 janvier 2024](#), le Conseil d'État a validé le décret [n°2022-899 du 17 juin 2022](#) relatif au certificat de nationalité française hormis deux points sur lesquels il a souhaité des ajustements. Le [cerfa](#) de demande de délivrance d'un certificat de nationalité a été modifié pour tenir compte des ajustements souhaités. La nouvelle version est disponible sur [service-public.fr](#).

Publication : Direction des
affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :
lettre_dacs@justice.gouv.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :

